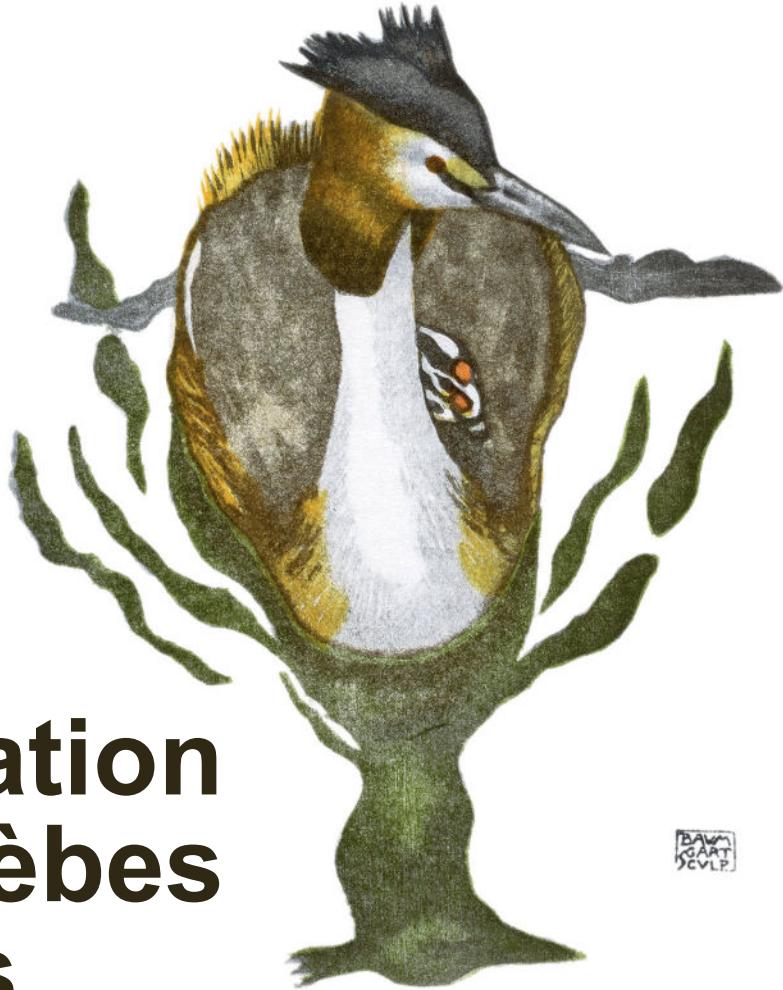


Nidification des Grèbes huppés dans les ports

Protection
et cohabitation



Le Grèbe huppé

Podiceps cristatus

L'origine de son nom vient du breton «krib», qui désigne le peigne et convient si bien à cet oiseau huppé à la collerette somptueuse.

On prendrait aisément le Grèbe huppé pour un canard, mais à y regarder de plus près, de nombreuses particularités l'en différencient, comme ses pattes aux doigts lobés, implantées très à l'arrière du corps, qui lui permettent une propulsion remarquable sous l'eau. Il se nourrit de petits poissons et d'écrevisses, qu'il capture en plongeant à faible profondeur.

Des roselières aux ports

Comme de nombreux piscivores, le Grèbe huppé a subi des persécutions et l'on a même procédé à des prélèvements d'œufs dans ses colonies pour en diminuer les effectifs. Au milieu du XIX^e siècle, le commerce des plumes denses de son poitrail, avec lesquelles on confectionnait des manteaux, a précipité le déclin de l'espèce. L'oiseau ne semble plus menacé aujourd'hui et les effectifs sont en hausse. Devenu confiant, on peut l'observer aisément depuis les rives du lac.

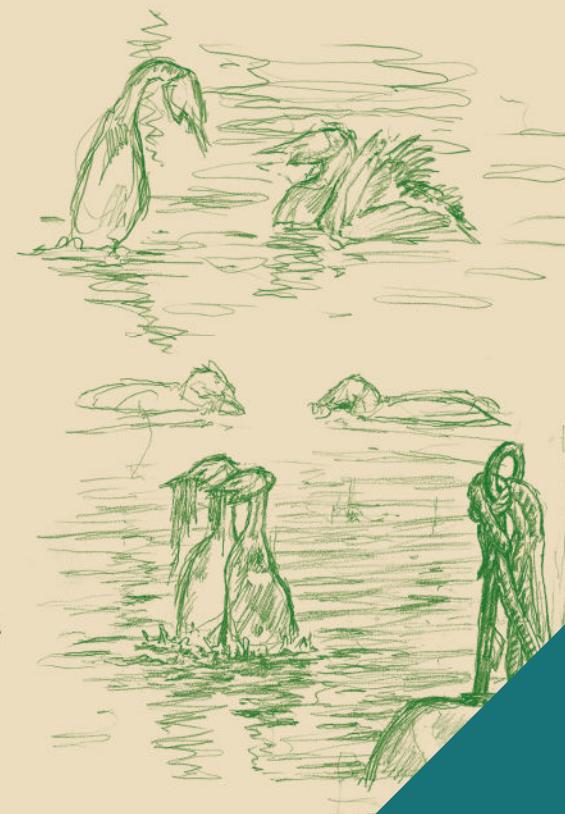
Le Grèbe huppé passe toute sa vie dans l'eau et niche dans les roselières lacustres. Comme il n'en subsiste que quelques-unes sur le pourtour lémanique, le grèbe a trouvé dans les ports un lieu de substitution pour se reproduire. Il utilise les amarres des bateaux, les échelles et autres structures au ras de l'eau pour y établir son nid flottant, constitué de plantes aquatiques.

Cette adaptation, encore anecdotique et confinée au port du Bouveret il y a une trentaine d'années, s'est généralisée dans les ports du Léman et a pris de l'ampleur, au point d'engendrer parfois des problèmes de cohabitation avec les usagers des ports. Il est en effet difficile de sortir un bateau sans détruire le nid attaché à son cordage.

La parade nuptiale

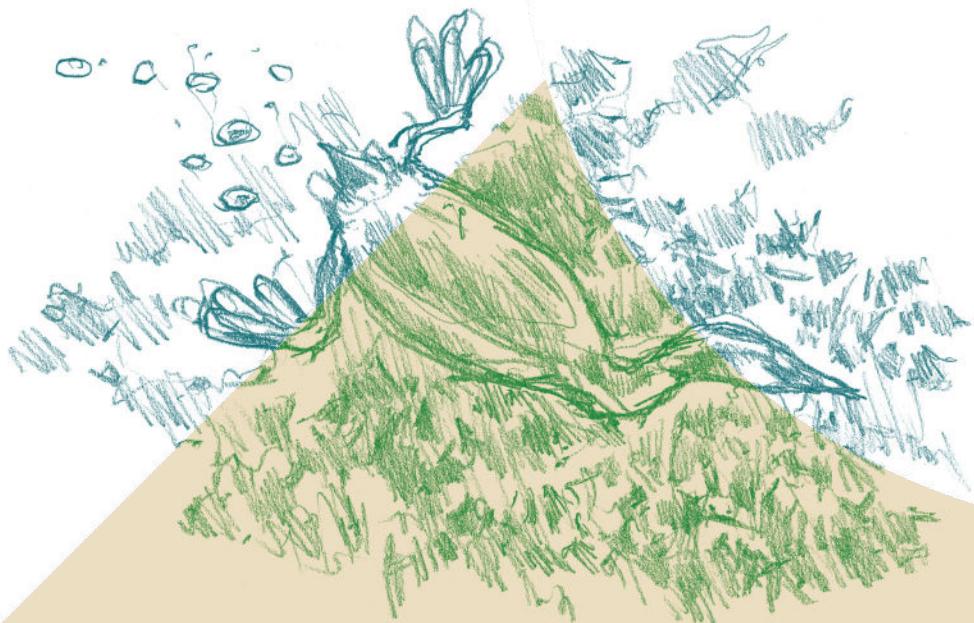
La chorégraphie nuptiale des Grèbes huppés est l'une des plus complexes dans le règne des oiseaux. Le mâle et la femelle adoptent exactement la même gestuelle et comme leurs plumages sont identiques, la parade est parfois difficile à interpréter.

Elle débute dès le mois de février par de bruyantes salutations des oiseaux qui se font face, toutes collerettes hérissées, en secouant la tête. D'autres postures spectaculaires et passionnantes à observer consistent en diverses révérences et offrandes de plantes.



Ponte et couvaion

Dès le mois d'avril, mais le plus souvent au début du mois de mai, les œufs elliptiques sont pondus à plusieurs jours d'intervalle et les pontes complètes comportent généralement de trois à cinq œufs. La période de nidification peut s'étaler jusque tard dans l'été, puisque les oiseaux tentent de renicher après une tentative infructueuse.





Poussins

Après un petit mois d'incubation, le premier poussin de la nichée éclot sous le ventre de sa mère. Les nichées comportent habituellement un à trois poussins, car de nombreux œufs sont stériles ou prédatés. Installés sur le dos de leurs parents jusqu'à leur deuxième semaine environ, les poussins duveteux, aux têtes blanches joliment striées de marques noires, attendent d'être nourris par l'autre adulte, qui pêche de menues proies, délicatement offertes. Fait assez unique, les adultes offrent régulièrement aux jeunes des plumes à ingurgiter pour prémunir leur système digestif de bactéries et peut-être aussi pour protéger les parois de l'estomac des blessures occasionnées par les arêtes de poissons.



Biodiversité des ports

Sur le plan écologique, les ports assurent aujourd'hui le rôle de lagunes. Leurs eaux calmes, dont la qualité s'est améliorée depuis quelques décennies, favorisent la présence de végétaux aquatiques. Ces herbiers lacustres constituent des milieux naturels précieux et offrent notamment les conditions nécessaires aux invertébrés et aux poissons pour se nourrir et se reproduire. La présence du Grèbe huppé, bien visible comme celle d'autres oiseaux d'ailleurs - Canard colvert, Nette rousse, Fuligules notamment - atteste de la valeur écologique des ports.



Recommandations

Pour plus d'informations

Association pour la sauvegarde du Léman – ASL

www.asleman.org
asl@asleman.org

Groupe ornithologique du bassin genevois – GOBG

www.gobg.ch
info@gobg.ch

Capitainerie cantonale

T. +41 22 388 55 50
www.ge.ch/navigation-capitainerie
capitainerie@etat.ge.ch

Pierre Baumgart, naturaliste et artiste genevois, a contribué à la réalisation de cette plaquette. Il a publié en 2020 un ouvrage sur les grèbes huppés nicheurs dans les ports, intitulé « Histoire de grèbe ».

www.pierre-baumgart.ch

Amarres

Pour limiter le risque d'une installation indésirable d'un nid de grèbes au printemps, il importe de visiter régulièrement son bateau et de tendre les amarres afin d'éviter que les cordages ne traînent dans l'eau.

Bâches

Pour les espèces d'oiseaux pouvant nicher sur les bateaux ou les moteurs, comme les foulques par exemple, il est vivement recommandé de bâcher soigneusement les embarcations ou de couvrir les parties sensibles avec un filet robuste, hors de l'eau et bien tendu, avec des mailles suffisamment grosses pour éviter tout piégeage des oiseaux.

Moteurs

Les moteurs ne devraient pas être laissés sur le mode « affleurant », position qui facilite la construction d'un nid.

Grâce à de telles précautions, on réduit le désagrément de devoir différer une sortie en bateau, puisqu'en effet, des dispositions légales¹ interdisent la destruction d'un nid durant la couvaison.

Des projets pilotes (installation de cordages ou de plateformes) visant à inciter les grèbes à installer leur nid à des emplacements non conflictuels sont mis en œuvre dans certains ports. Les premiers résultats sont positifs, mais ces expériences sont encore trop récentes pour qu'on puisse en tirer des conclusions.

¹ Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, art. 17 et Ordonnance fédérale sur la protection de la nature, art. 20.



Le Léman
source de vie
www.asleman.org



Avec le soutien de
Département du Territoire
Office cantonal de l'Eau OCEau
Office cantonal de l'Agriculture et de la Nature OCAN



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE